

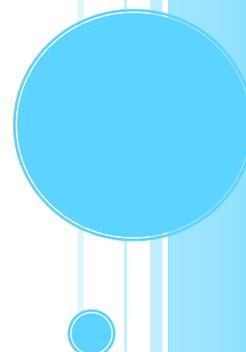


PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC 2018

Service de l'eau potable

NOTE LIMINAIRE

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2018 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.



CHAPITRE 1 : CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	4
1.1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE ET CONDITIONS D'EXPLOITATION ..	4
1.2. OBJET DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	4
1.3. RESSOURCE EN EAU	5
1.4. L'UNITE DE PRODUCTION	6
1.5. LES RESERVOIRS	6
1.6. LE NOMBRE D'ABONNES ET LE VOLUME VENDU	6
1.7. LE VOLUME CONSOMME	9
1.8. LE RENDEMENT DE RESEAU.....	11
1.9. L'INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES	11
1.10. L'INDICE LINEAIRE DE PERTE EN RESEAU	12
1.11. PERFORMANCE OPERATIONNELLE DU RESEAU DE DISTRIBUTION	12
1.12. LE TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX EAU POTABLE	12
1.13. CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	13
1.14. LES INTERRUPTIONS NON-PROGRAMMEES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU.....	15
1.15. LE TAUX DE RECLAMATION ECRITES.....	15
CHAPITRE 2 : LA QUALITE DE L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE	16
2.1. LA RESSOURCE.....	16
2.2. L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE.....	16
2.3. L'EVOLUTION DE LA QUALITE DE L'EAU	17
2.4. LA PROTECTION DE LA RESSOURCE	18
CHAPITRE 3 : LES ELEMENTS FINANCIERS DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU	19
3.1. LES TARIFS EN VIGUEUR.....	19
3.2. LES MODALITES D'EVOLUTION ET DE REVISION.....	19
3.3. LES ELEMENTS RELATIFS AU PRIX DU METRE CUBE.....	19
3.3.1. LA PART FIXE ET LA PART VARIABLE	19
3.3.2. LES REDEVANCES POUR POLLUTION DOMESTIQUE ET PRESERVATION DE LA RESSOURCE	19
3.4. LA FACTURE TYPE 120 M3.....	21
3.5. LES ABANDONS DE CREANCES.....	22
3.6. LE TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE	22
3.7. LES RECETTES D'EXPLOITATION.....	23
3.8. TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	23
3.8.1. LES TRAVAUX REALISES PAR LA COLLECTIVITE	23
3.8.2. LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ENGAGES PAR LE DELEGATAIRE.....	23
3.9. ETAT DE LA DETTE	25
3.10. AMORTISSEMENTS REALISES	25
CHAPITRE 4 : PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	26
CHAPITRE 5 : ANNEXES	26
5.1. RAPPEL DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DES SERVICES D'EAU POTABLE ..	26

5.2.	NOTE AGENCE DE L'EAU	27
5.3.	RAPPORT ANNUEL DE LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE 2018 (ARS)	27

La note liminaire est un document commun aux RPQS eau et assainissement qui doit être une introduction synthétique, résumant les grandes lignes des principes de gestion des services public de l'eau potable et de l'assainissement.

La Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron a été créé par arrêté préfectoral en date du 9 septembre 2016 avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Elle est issue de la fusion de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron avec la Communauté de Communes du Quercy Vert.

La nouvelle intercommunalité est constituée de 13 communes : Albias, Bioule, Bruniquel, Génébrières, La Salvetat-Belmontet, Léojac Bellegarde, Monclar-de-Quercy, Montricoux, Nègrepelisse, Puygaillard de Quercy, St-Etienne-de-Tulmont, Vaïssac et Verlhac-Tescou.

Les compétences en matière d'eau potable et assainissement sont gérées différemment selon l'historique des territoires.

- La Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron comptait parmi ses compétences : l'eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif,
- La Communauté de Communes du Quercy Vert comptait parmi ses compétences l'assainissement non collectif.

La compétence de l'alimentation en eau potable du territoire est confiée au Syndicat des Eaux de la région de Monclar-de-Quercy – St-Nauphary.

La compétence de l'assainissement collectif est restée une compétence communale. Tous les réseaux et station de traitement des eaux usées sont gérés en régie directe par les communes.

- Le cas particulier des communes de Bruniquel et Puygaillard de Quercy, pour lesquelles la compétence eau potable a été transférée au Syndicat des Eaux de Bruniquel-Puygaillard. Ces deux communes sont alimentées par source d'origine karstique.

Le document qui suit est le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'exercice 2018.

La présente note (note liminaire), a pour objectif de reprendre l'ensemble des ouvrages d'eau et d'assainissement et de préciser les modes de gestion pour chacun d'entre eux.

Résumé des modes de gestion par compétence :

Périmètre	Communes	Maîtrise d'ouvrage	Gestionnaire
Eau Potable	Nègrepelisse, Saint-Etienne de Tulmont, Albias, Bioule, Montricoux, Vaïssac	Intercommunale	La gestion de l'ensemble des ouvrages (adduction, production et distribution) a été déléguée à Véolia Eau dans le cadre d'un contrat d'affermage à compter du 1 ^{er} janvier 2016, pour une durée de 8 ans, soit une échéance du contrat au 31 décembre 2023.
	Bruniquel, Puygaillard de Quercy	Syndicat des Eaux de Bruniquel-Puygaillard de Quercy	Véolia Eau
	Monclar-de-Quercy, Génébrières, Puygaillard-de-Quercy, La Salvetat-Belmontet, Léojac-Bellegarde, Verlhac-Tescou	Syndicat des Eaux de la région de Monclar-de-Quercy – St-Nauphary	Véolia Eau

Périmètre	Communes	Maîtrise d'ouvrage	Gestionnaire
Assainissement Collectif – PARTIE RESEAUX	Nègrepelisse, Saint-Etienne de Tulmont, Albias	Intercommunale	Délégué à Véolia Eau dans le cadre d'un contrat d'affermage à compter du 1 ^{er} janvier 2016, pour une durée de 8 ans, soit une échéance du contrat au 31 décembre 2023.
	Bioule, Bruniquel, Montricoux, Vaïssac	Intercommunale	Quercy-Vert-Aveyron en régie directe
	Monclar-de-Quercy, Génébrières, Puygaillard-de-Quercy, La Salvetat-Belmontet, Léojac-Bellegarde, Verlhac-Tescou	Communale	Chaque commune
Assainissement Collectif – PARTIE STEP	Nègrepelisse, Saint-Etienne de Tulmont, Albias	Intercommunale	Quercy-Vert-Aveyron en régie directe
	Bioule, Bruniquel, Montricoux, Vaïssac	Intercommunale	Quercy-Vert-Aveyron en régie directe
	Monclar-de-Quercy, Génébrières, Puygaillard-de-Quercy, La Salvetat-Belmontet, Léojac-Bellegarde, Verlhac-Tescou	Communale	Chaque commune

Résumé des modes de gestion par commune

	Eau potable	Assainissement collectif	Assainissement non collectif (SPANC)
ALBIAS	DSP Véolia	DSP Véolia / régie	Régie
BIOULE	DSP Véolia	Régie	Régie
BRUNIQUEL	Non géré CCQVA	Régie	Régie
MONTRICOUX	DSP Véolia	Régie	Régie
NEGREPELISSE	DSP Véolia	DSP Véolia / régie	Régie
St-ETIENNE-DE-TULMONT	DSP Véolia	DSP Véolia / régie	Régie
VAISSAC	DSP Véolia	Régie	Régie
GENEBRIERES	Non géré CCQVA	Non géré CCQVA	Régie
LA SALVETAT BELMONTET			Régie
LEOJAC-BELLEGARDE			Régie
MONCLAR DE QUERCY			Régie
PUYGAILLARD DE QUERCY			Régie
VERLHAC TESCOU			Régie

LES TARIFS

Les tarifs eau potable sur l'exercice 2018

Tarifs eau potable: Albias, Bioule, Montricoux, Nègrepelisse, St-Etienne et Vaissac

		2015	2016	2017	2018
Délégataire	Partie fixe annuelle	42.54	37.50	37.16	37.50
	Consommation (€ / m3)	0.8904	0.7200	0.7170	0.7220
Quercy-Vert-Aveyron	Partie fixe annuelle	25.56	30.60	30.60	30.60
	Consommation (€ / m3)	0.4988	0.6692	0.6692	0.6692
TOTAL SERVICE	Partie fixe	68.10	68.10	67.76	68.10
	Consommation (€ / m3)	1.3892	1.3892	1.3862	1.3912

Les tarifs assainissement collectif sur l'exercice 2018

		2018	2019
Albias, Nègrepelisse, Saint-Etienne-de- Tulmont	Délégataire - Partie fixe annuelle	17.22	17.68
	Délégataire - Partie Consommation	0.3190	0.3280
	Quercy-Vert-Aveyron - Partie fixe annuelle	39.70	39.70
	Quercy-Vert-Aveyron - Partie Consommation	1.3550	1.3550
	Redevance AEAG	0.2500	0.2500
	Total partie fixe	56.92	57.38
	Total Consommation	1.674	1.683
	Prix TTC	2.01	2.02
Bioule, Bruniquel, Montricoux, Vaissac	Délégataire - Partie fixe annuelle		
	Délégataire - Partie Consommation		
	Quercy-Vert-Aveyron - Partie fixe annuelle	56.70	56.70
	Quercy-Vert-Aveyron - Partie Consommation	1.670	1.670
	Total partie fixe	56.70	56.70
	Total Consommation	1.670	1.670
	Prix TTC	2.00	2.00

Les tarifs de l'assainissement non collectif sur l'exercice 2018

A compter du 1^{er} janvier 2018, la mise en place d'un nouveau règlement de service commun à la totalité du territoire communautaire a permis l'harmonisation des tarifs.

Le contrôle du neuf ou de la réhabilitation

Pour la totalité des communes, cette prestation s'élève à 130 € (soit 65 € lors du contrôle de conception et d'implantation de la filière et 65 € lors du contrôle de bonne exécution des travaux).

Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien

Pour toutes les communes, cette prestation est facturée à partir d'une redevance annuelle de 20 €. Cette somme apparaît sur la facture de consommation de l'eau potable, soit 10 € par semestre.

CHAPITRE 1 : CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

1.1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE ET CONDITIONS D'EXPLOITATION

Le service d'eau potable de la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron concerne uniquement les communes d'Albias, Bioule, Montricoux, Nègrepelisse, St-Etienne-de-Tulmont et Vaïssac. Le service est exploité en affermage, le délégataire est la société Véolia Eau en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2016. Ce contrat prendra fin au 31 décembre 2023.

La commune de Bruniquel adhère au Syndicat des Eaux de Bruniquel / Puygaillard, le service est exploité en affermage par la société Véolia Eau.

Les communes de Génébrières, La Salvetat Belmontet, Léojac, Monclar de Quercy et Verlhac adhèrent au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Monclar de Quercy- St-Nauphary. Ce syndicat adhère au Syndicat Mixte de production d'eau potable des Vallées du Tarn et Tescou. Le service est exploité en affermage, le délégataire est la société Véolia Eau.

Le territoire est à dominante rural mais constitue une zone d'attraction liée à la proximité de ville plus importante telle que Montauban à 15 km ou Toulouse environ à 60 km.

Recensement INSEE population totale

Communes	nb d'habitants*		Evolution en %
	2017	2018	
Albias	3275	3298	0.70%
Bioule	1130	1139	0.80%
Bruniquel	618	620	0.32%
Montricoux	1196	1204	0.67%
Nègrepelisse	5702	5693	-0.16%
St-Etienne-de-Tulmont	3810	3825	0.39%
Vaïssac	857	825	-3.73%
Genebrières	687	667	-2.91%
Léojac	1249	1299	4.00%
Monclar de Quercy	1963	1976	0.66%
Puygaillard de Quercy	389	397	2.06%
La Salvetat Belmontet	810	818	0.99%
Verlhac Tescou	533	534	0.19%
	22219	22295	0.34%

1.2. OBJET DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le délégataire assure :

- l'entretien, la surveillance, les réparations de l'ensemble des ouvrages du service d'eau potable mis à disposition par la collectivité : ouvrage de production et de distribution d'eau potable,
- le maintien de la continuité du service, comprenant notamment la mise en place d'un service d'astreinte pouvant être contacté en cas d'urgence 24h/24h,
- la réalisation de travaux précis, définis au contrat,
- les relations avec les usagers du service,
- la facturation et le recouvrement pour le compte de la collectivité et des autres organismes des redevances de toutes natures afférentes aux services publics de l'eau et de l'assainissement,
- la tenue à jour de l'inventaire du patrimoine du service,

- le recueil et la valorisation des informations relatives au fonctionnement des installations et à l'exécution du service,
- une obligation permanente de conseil à la collectivité,
- un devoir permanent d'alerte auprès de la collectivité de tout risque potentiel de nature à mettre en jeu la responsabilité de cette dernière, et ce, dès qu'il en connaissance.

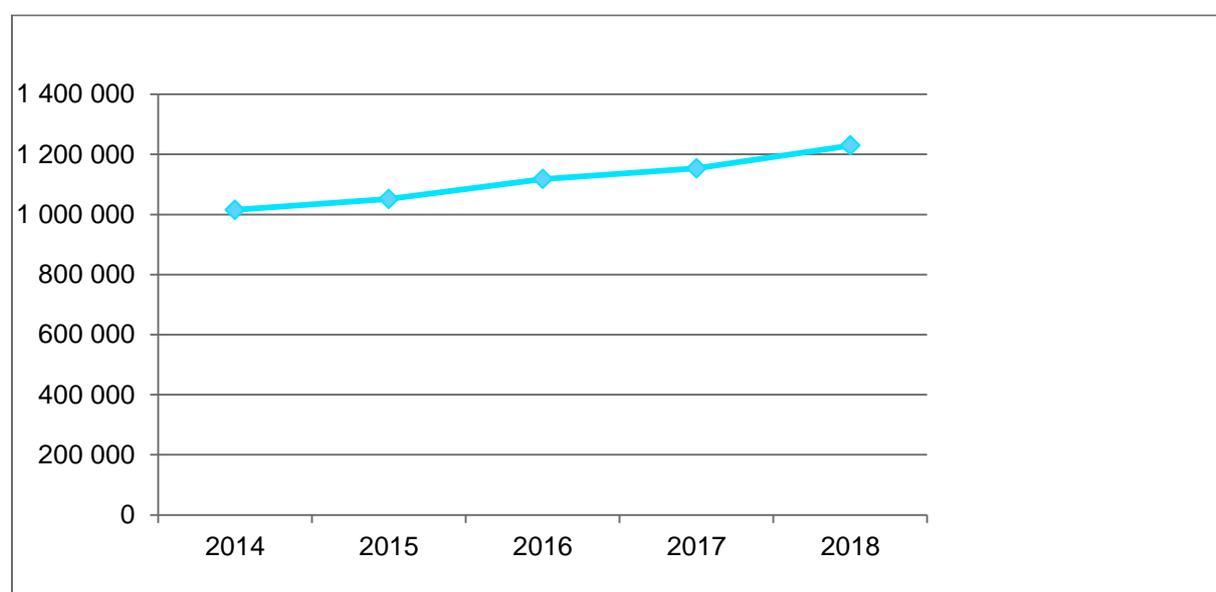
Hormis les travaux d'entretien et ceux confiés au Déléguataire en vertu du contrat, les travaux concernant les ouvrages du service seront exécutés par la collectivité.

1.3. RESSOURCE EN EAU

Le point de prélèvement

L'eau brute est pompée en surface dans la rivière l'Aveyron au lieu-dit Naves sur la commune de Nègrepelisse.

		2014	2015	2016	2017	2018
Exhaure de Naves	Volume	1 015 385	1 051 410	1 117 582	1 153 417	1 229 404
<i>Débit nominal (m³/h)</i>	% Evolution Année N / N-1		3.55%	6.29%	3.21%	6.59%
<i>: 200 VP.062</i>	% Evolution Année N / 2015				9.70%	16.93%



Le volume prélevé augmente de 3,21% entre 2016 et 2017 et 6,59% entre 2017 et 2018. Soit au total près de 17 % d'augmentation du volume total prélevé au milieu naturel.

Volumes produits

Le volume produit et mis en distribution est détaillé ci-après :

		2015	2016	2017	2018
Exhaure de Naves <i>Débit nominal (m³/h) :</i> 200 VP.062	Volume	1 051 410	1 117 582	1 153 417	1 229 404
	% Evolution Année N / N-1	3.55%	6.29%	3.21%	6.59%
	% Evolution Année N / 2015			9.70%	16.93%
Utilisation d l'Usine	Volume	165 814	203 086	264 070	283 437
	% Evolution Année N / N-1	-8.39%	22.48%	30.03%	7.33%
	% Evolution Année N / 2015			59.26%	70.94%
Volume produit VP.059	Volume	885 596	914 496	889 347	945 967
	% Evolution Année N / N-1	6.14%	3.26%	-2.75%	6.37%
	% Evolution Année N / 2015			0.42%	6.82%

Pour mémoire, pour l'année 2018, le mois de pointe est juillet avec une moyenne au mois de 3216 m³/jour produit.

1.4. L'UNITE DE PRODUCTION

Un seul point de pompage en eau brute existe dans la rivière Aveyron (exhaure de Naves sur la commune de Nègrepelisse).

L'unité de production se situe au lieu-dit « Les Merlis » sur la commune de Nègrepelisse et a fournie pour l'année 2018, **945 967 m³**. Cet ouvrage est conçu pour une capacité de production maximale de 4000 m³ par jour.

Le volume produit est en hausse en 2018 par rapport aux années précédentes.

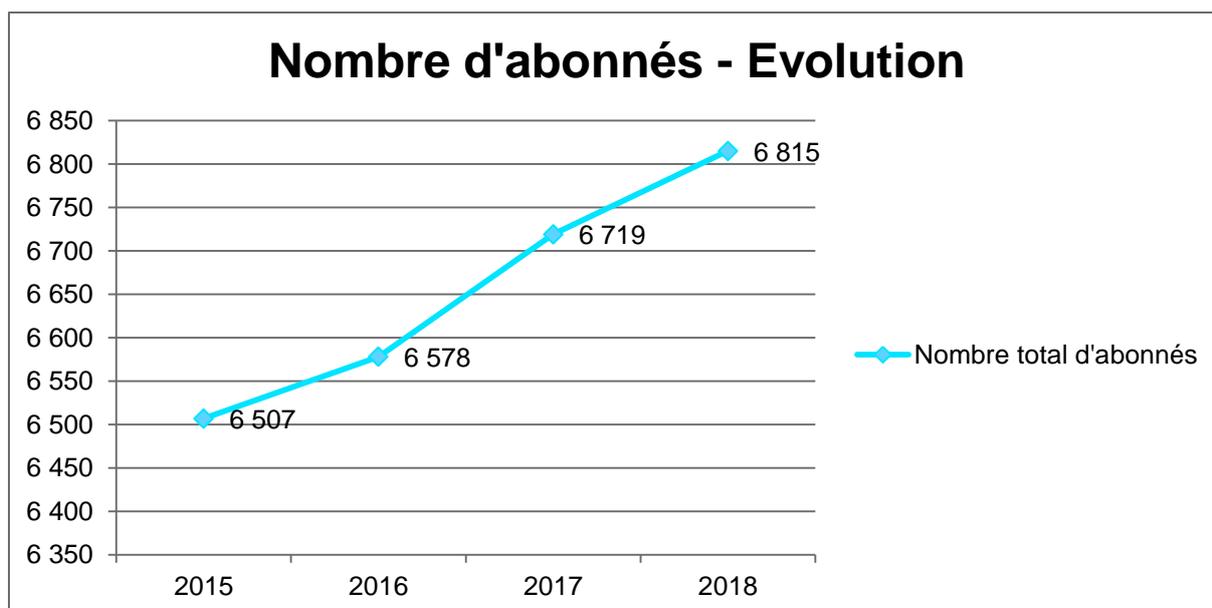
1.5. LES RESERVOIRS

10 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 3525 m³ assurent l'alimentation de toutes les communes.

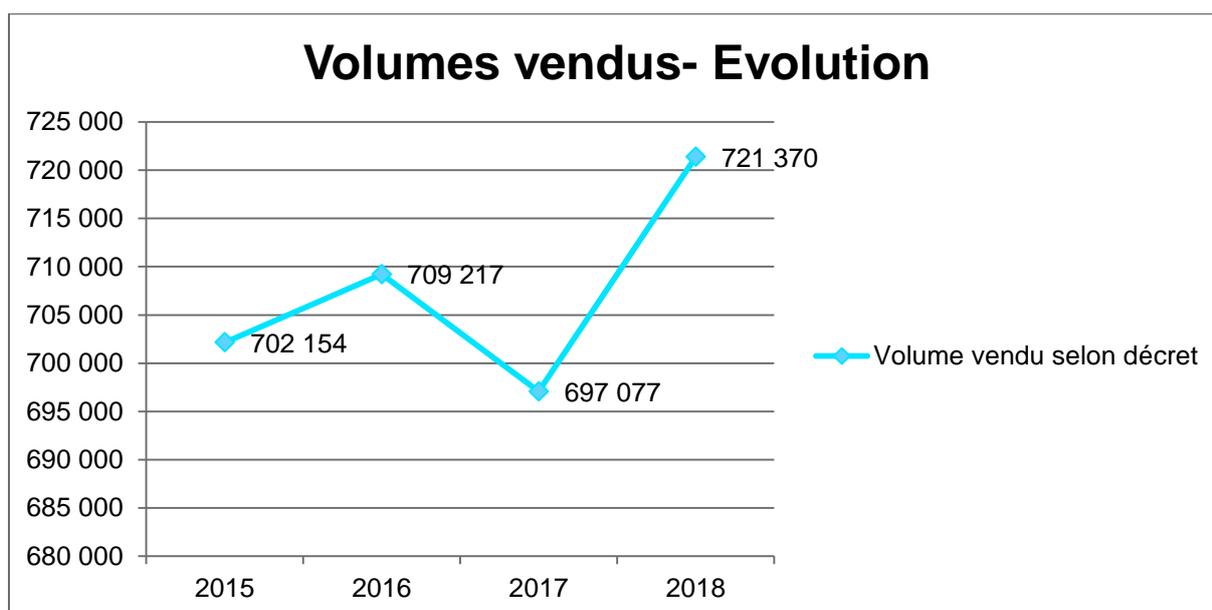
1.6. LE NOMBRE D'ABONNES ET LE VOLUME VENDU

Le nombre d'abonnés (clients) constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007 :

		2015	2016	2017	2018
CC QVA	Nombre total d'abonnés	6 507	6 578	6 719	6 815
	% Evolution Année N / N-1	0.70%	1.09%	2.14%	1.43%
	Volume vendu selon décret	702 154	709 217	697 077	721 370
	% Evolution Année N / N-1	4.86%	1.01%	-1.71%	3.48%
	Nombre total d'habitant desservis (estimation)- D.101.0	15 480	15 682	15 809	15 970
	% Evolution Année N / N-1	1.85%	1.30%	0.81%	1.02%
	% Evolution Année N / N-2	4.12%	3.18%	2.13%	1.84%



Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.



Les données par communes :

		2015	2016	2017	2018
ALBIAS	Nombre total d'abonnés	1 358	1 367	1 370	1 394
	% Evolution Année N / N-1	0.37%	0.66%	0.22%	1.75%
	Volume vendu selon décret	127447	130571	141637	128582
	% Evolution Année N / N-1	8.12%	2.45%	8.48%	-9.22%
	Nombre total d'habitant desservis (estimation)	3 241	3 259	3 263	3 275
	% Evolution Année N / N-1	3.48%	0.56%	0.12%	0.37%
BIOULE	Nombre total d'abonnés	438	443	450	461
	% Evolution Année N / N-1	2.34%	1.14%	1.58%	2.44%
	Volume vendu selon décret	41 155	40 186	40 545	40710
	% Evolution Année N / N-1	-0.10%	-2.35%	0.89%	0.41%
	Nombre total d'habitant desservis (estimation)	1 113	1 121	1 126	1 130
	% Evolution Année N / N-1	2.20%	0.72%	0.45%	0.36%
MONTRICOUX	Nombre total d'abonnés	646	636	653	643
	% Evolution Année N / N-1	2.05%	-1.55%	2.67%	-1.53%
	Volume vendu selon décret	59 026	66 541	47 132	63585
	% Evolution Année N / N-1	6.11%	12.73%	-29.17%	34.91%
	Nombre total d'habitant desservis (estimation)	1 103	1 129	1 163	1 196
	% Evolution Année N / N-1	0.64%	2.36%	3.01%	2.84%
NEGREPELISSE	Nombre total d'abonnés	2 150	2 187	2 232	2 272
	% Evolution Année N / N-1	0.05%	1.72%	2.06%	1.79%
	Volume vendu selon décret	254 096	236 884	254 352	263504
	% Evolution Année N / N-1	2.73%	-6.77%	7.37%	3.60%
	Nombre total d'habitant desservis (estimation)	5 440	5 534	5 608	5 702
	% Evolution Année N / N-1	1.85%	1.73%	1.34%	1.68%
ST-ETIENNE-DE-TULMONT	Nombre total d'abonnés	1 582	1 610	1 676	1 697
	% Evolution Année N / N-1	1.15%	1.77%	4.10%	1.25%
	Volume vendu selon décret	175 568	189 408	168 791	177592
	% Evolution Année N / N-1	6.17%	7.88%	-10.88%	5.21%
	Nombre total d'habitant desservis (estimation)	3 754	3 797	3 800	3 810
	% Evolution Année N / N-1	0.83%	1.15%	0.08%	0.26%
VAISSAC	Nombre total d'abonnés	333	335	338	348
	% Evolution Année N / N-1	-0.60%	0.60%	0.90%	2.96%
	Volume vendu selon décret	44 862	45 627	44 620	47396
	% Evolution Année N / N-1	6.39%	1.71%	-2.21%	6.22%
	Nombre total d'habitant desservis (estimation)	829	842	849	857
	% Evolution Année N / N-1	1.34%	1.57%	0.83%	0.94%
	Total des abonnés	6 507	6 578	6 719	6 815
	% Evolution Année N / N-1	0.70%	1.09%	2.14%	1.43%
	Total des volumes vendus	702 154	709 217	697 077	721 369
	% Evolution Année N / N-1	4.86%	1.01%	-1.71%	3.48%
	Total des habitants desservis	15 480	15 682	15 809	15 970
	% Evolution Année N / N-1	1.85%	1.30%	0.81%	1.02%

La consommation globale unitaire était de 104 m³/abonné/an pour l'année 2017, et correspond en 2018 à 105 m³/abonné/an.

La consommation moyenne était de 119 l/habitant/jr pour l'année 2017, et s'élève en 2018 à 125l/habitant/jr.

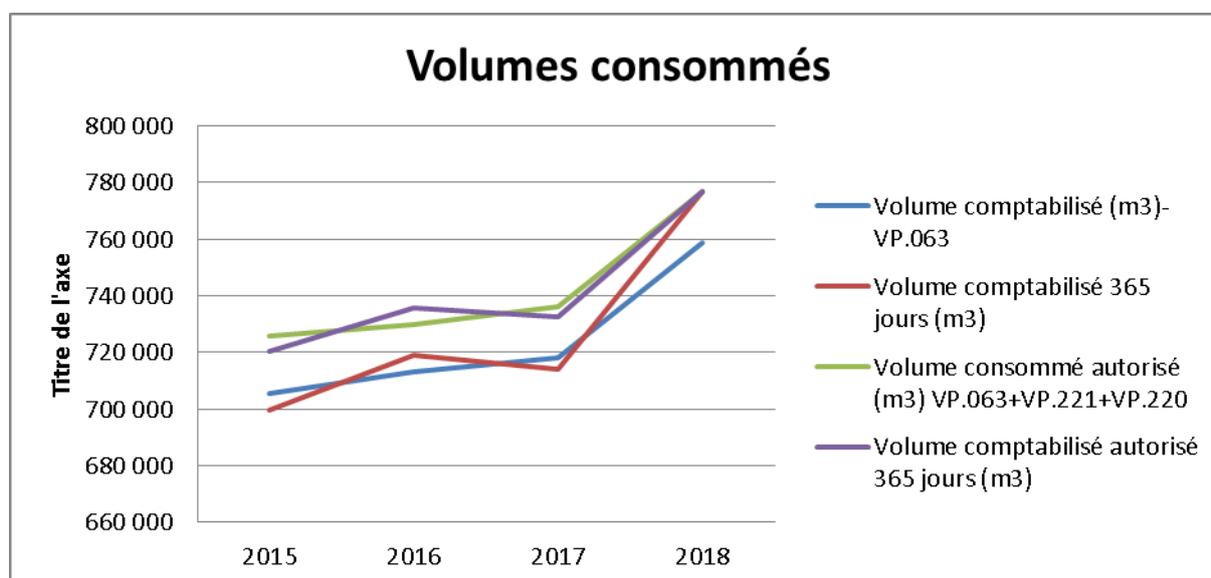
Pour mémoire la consommation moyenne à l'échelle nationale est de 148l/habitant/jr.

1.7. LE VOLUME CONSOMME

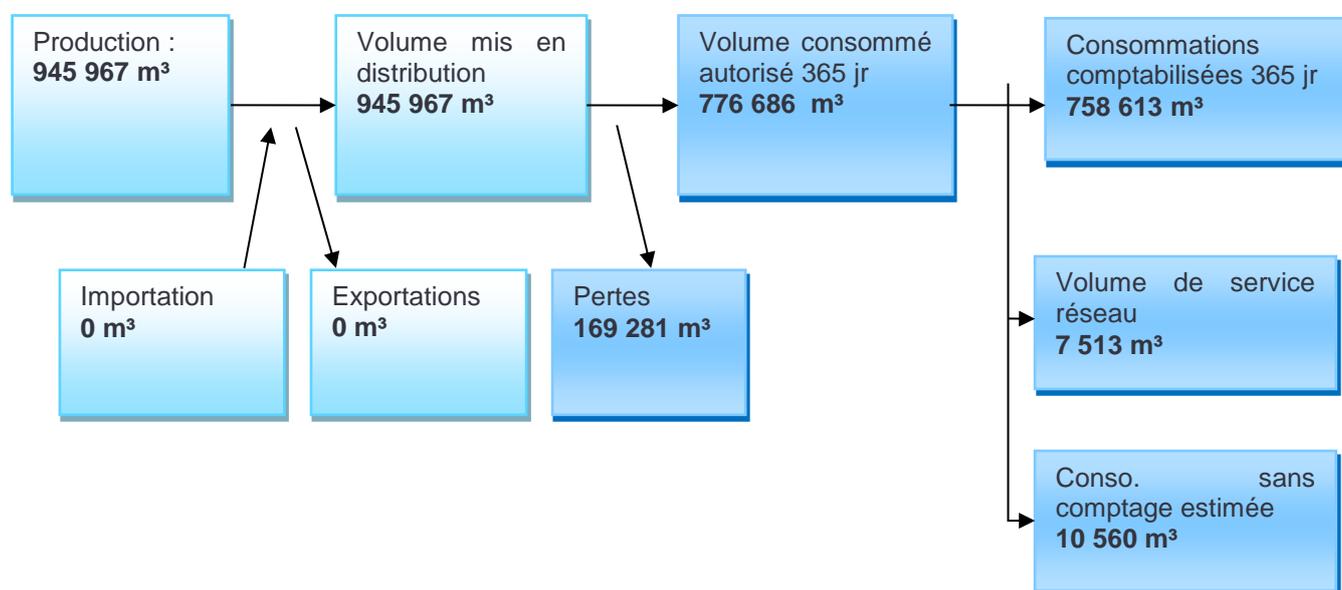
Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relève de l'exercice), du volume consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public,...) et du volume de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs...). Il est ramené à 365 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisé, en fonction du nombre de jours de consommation.

		2015	2016	2017	2018
QVA	Volume comptabilisé (m3)-VP.063	705 533	713 320	717 930	758 613
	Variation N/N-1	4.47%	1.10%	0.65%	5.67%
	Volume consommateur sans comptage (m3)-VP.221	10 440	10 440	10 440	10 560
	Variation N/N-1	-0.57%	0.00%	0.00%	1.15%
	Volume de service du réseau (m3) VP.220	10 000	6 125	7 906	7 513
	Variation N/N-1	59.87%	-38.75%	29.08%	-4.97%
	Volume consommé autorisé (m3) VP.063+VP.221+VP.220	725 973	729 885	736 276	776 686
	Variation N/N-1	4.89%	0.54%	0.88%	5.49%
	Nombre de semaine de consommation	52	52	52	52
	Volume comptabilisé 365 jours (m3)	699 781	719 215	714 018	776 686
	Variation N/N-1	3.62%	2.78%	-0.72%	8.78%
	Volume comptabilisé autorisé 365 jours (m3)	720 221	735 780	732 364	776 686
	Variation N/N-1	4.06%	2.16%	-0.46%	6.05%
	Volume vendu selon décret (chiffes RAD) - base recettes service	702 154	709 217	697 077	721 370
	Variation N/N-1	4.86%	1.01%	-1.71%	3.48%

Données extraites du RAD 2018 de Véolia Eau



SYNTHESE DES FLUX DE VOLUMES



1.8. LE RENDEMENT DE RESEAU

La performance d'un service ne se mesure plus uniquement en son aptitude à délivrer une eau de qualité au robinet du client final. La performance du service recoupe également la maîtrise des pertes en eau, enjeu environnemental d'aujourd'hui et de demain, dans la perspective du changement climatique.

Dans ce contexte, la réglementation prend en compte les résolutions du Grenelle de l'environnement et fixe des objectifs de performance des réseaux de distribution d'eau, variant de 65 à 85 % selon la taille et les caractéristique des collectivités.

Intégrant la part du volume effectivement utilisé dans le volume introduit dans le réseau, le rendement permet d'apprécier la qualité du réseau et l'efficacité du service de distribution.

Il incombe aux collectivités d'atteindre les objectifs de rendement fixés par la loi pour éviter de faire peser sur les consommateurs un surcoût dû aux pénalités – telle que le doublement de la redevance pour prélèvement sur la ressource, prévues par le texte si les plans d'actions rendus nécessaires ne sont pas définis et mis en œuvre.

Pour l'année 2018, le rendement du réseau de la collectivité est de **82,1 %**.

$$\text{Rendement du réseau de distribution} = \left(\frac{\text{volume consommé autorisé} + \text{volumes vendus}}{\text{volume produit} + \text{volumes achetés}} \right) \times 100$$

	2015	2016	2017	2018
Rendement du réseau de distribution en %	81,3	80,5	82,4	82,1

Selon l'Arrêté du 2 mai 2007, et la circulaire du 28 avril 2008 « le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services public d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage.

1.9. L'INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES

Cet indicateur sert à mieux connaître les volumes transitant dans le réseau de distribution.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{\text{volume mis en distribution} - \text{volume comptabilisé}}{\text{longueur du réseau hors branchements} \times 365}$$

	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire des volumes non comptés	1,25	1,31	1,17	1,26

La diminution de cet indice signifie une meilleure connaissance des volumes consommés mais ne correspond en rien avec les pertes sur le réseau.

1.10. L'INDICE LINEAIRE DE PERTE EN RESEAU

Cet indicateur consiste à surveiller les pertes en eau sur le réseau de distribution dont la longueur totale au 31 décembre 2018 est de 408.8 km.

Indice linéaire de pertes en réseau = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau hors branchements / 365

	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de perte en réseau	1.11	1.20	1.05	1.13

Pour information, la moyenne nationale est de 1,3 m3/km/jr.

A noter que pour cet indicateur, l'exploitant n'atteint pas les objectifs contractuels à savoir : 0,94 m3/j/km pour 2016 et 0,92 m3/j/km pour 2017 et 2018.

Le nombre de fuites décelées et réparées figure dans le tableau suivant :

QVA		2016	2017	2018
Quantité Réseau	Indice linéaire des volumes non comptés	1.31	1.17	1.26
	Rendement du réseau de distribution en %	80.50%	82.40%	82.10%
	Indice linéaire des pertes en réseau (m3/j/Km)	1.20	1.05	1.13
	Nombre de fuites réparées	109	96	100
	Linéaire soumis à recherche de fuites	29 700	12 635	8 800

1.11. PERFORMANCE OPERATIONNELLE DU RESEAU DE DISTRIBUTION

Année	Rendement (%)	Objectif de rendement de Grenelle 2 (%)	Indice Linéaire de Pertes (m3/j/km)	Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (m3/j/km)	Indice Linéaire de Consommation (m3/j/km)
2018	82,1	66.04	1,13	1,26	5.20

Le rendement de réseau 2018 est supérieur au seuil rendement « Grenelle 2 » ; il n'est donc pas nécessaire d'établir un plan d'action spécifique.

1.12. LE TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX EAU POTABLE

QVA		2016	2017	2018
Patrimoine Réseau	Longueur de réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	406 719	409 056	408 831
	Linéaire renouvelé (ml)	250	2 205	-
	Taux de renouvellement (%)	0.06%	0.54%	0.00%

Ce taux est calculé en prenant en compte le ml renouvelé sur les 5 dernières années / 5 / la longueur totale du réseau x 100.

1.13. CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

La loi Grenelle 2 s'inscrit dans le plan national d'adaptation au changement climatique de 2011 qui prévoit 20 % d'économie d'eau sur les prélèvements d'ici 2020.

Objectifs de la loi Grenelle 2 et du décret d'application de l'article 161 publié le 27 janvier 2012 :

- inciter les collectivités à mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux d'eau,
- engager des actions afin de limiter le taux de perte sur les réseaux.

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que définit l'article D. 2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Il faut que l'Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale du réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vus appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

Calculé sur un barème de 120 points, la valeur de cet indice est donnée ci-après :

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau.

	Nombre de points	Points obtenus
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)		
<u>10 points si les conditions suivantes sont réunies:</u>	10	10
Existence d'un inventaire des réseaux (identification des tronçons avec le linéaire et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution)		
La procédure de mise à jour du plan des réseaux		
<u>de 1 à 5 points</u>		
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaire du linéaire total, jusqu'à 90%.		
Matériaux et diamètres connus pour 60 à 69,9% du linéaire des réseaux = 1 pts	5	
Matériaux et diamètres connus pour 70 à 79,9% du linéaire des réseaux = 2 pts		
Matériaux et diamètres connus pour 80 à 89,9% du linéaire des réseaux = 3 pts		
Matériaux et diamètres connus pour 90 à 94,9% du linéaire des réseaux = 4 pts		4
Matériaux et diamètres connus pour 95 % du linéaire des réseaux = 5 pts		
<u>de 0 à 15 points</u>		

L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. Puis, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaire du linéaire total, jusqu'à 90 %.		
Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50 % du linéaire des réseaux: 0 pts		
Dates ou périodes de pose connues de 50 % à 59,9 % du linéaire des réseaux: 10 pts	15	
Dates ou périodes de pose connues de 60 % à 69,9 % du linéaire des réseaux: 11 pts		
Dates ou périodes de pose connues de 70 % à 79,9 % du linéaire des réseaux: 12 pts		
Dates ou périodes de pose connues de 80 % à 89,9 % du linéaire des réseaux: 13 pts		
Dates ou périodes de pose connues de 90 % à 94,9 % du linéaire des réseaux: 14 pts		
Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95 % du linéaire des réseaux: 15 pts		15
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)		
10 points: le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouse, purges, poteaux incendie...) et s'il y a lieu les servitudes instituées.	10	10
10 points : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
10 points : Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	0
10 points : Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
10 points : Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10	10
10 points: Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparation, purges, travaux de renouvellement	10	10
10 points : Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0
5 points : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	5
TOTAL	120	99

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans la partie A, B et C avec les conditions suivantes :

- les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis,
- les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble de plans des réseaux et inventaire des réseaux (partie A+B) sont acquis.

La valeur de l'indice pour l'exercice 2018 est de 99 points.

La valeur de l'indice atteint le seuil des 40 premiers points du barème. En conséquence, le service dispose au 31 décembre 2018 du descriptif détaillé tel qu'exigé par la réglementation.

1.14. LES INTERRUPTIONS NON-PROGRAMMEES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

La continuité du service est un élément majeur de satisfaction des clients.

Une information téléphonique des clients est réalisée en cas d'interruption programmée du service (travaux de renouvellement) ou non-programmée (réparation de fuite notamment).

En 2018, le taux d'interruption de service est de 1.61/1000 abonnés (source RAD Véolia 2018).

Ce taux est calculé à partir du nombre de coupures d'eau qui n'ont pas fait l'objet d'une information aux clients au moins 24h avant.

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)	6,19	4,46	6,54	7,59	1,61
Nombre d'interruptions de service	40	29	43	51	11
Nombre d'abonnés (clients)	6 462	6 507	6 578	6 719	6 815

1.15. LE TAUX DE RECLAMATION ECRITES

En 2018, le taux de réclamations écrites pour le service est de 0,00/1000 abonnés.

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés.

Sont prises en compte les réclamations sur le goût, les fuites avant compteur, la lisibilité des factures, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte.

La formule de calcul est la suivante :

$$\frac{(\text{Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur} + \text{Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité})}{\text{Nombre d'abonnés}} \times 1000$$

CHAPITRE 2 : LA QUALITE DE L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE

Le contrôle réglementaire de la qualité de l'eau est réalisé par l'Agence Régionale de la Santé. Les prélèvements sont réalisés sur les points du captage, l'usine de production d'eau potable, sur le réseau de distribution, jusqu'au robinet du consommateur. Les analyses effectuées sur ces prélèvements concernent l'ensemble des paramètres réglementaires microbiologiques et physicochimiques.

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualités et des références de qualité définies par la réglementation :

- les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long termes pour la santé du consommateur,
- les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique des actions correctives.

2.1. LA RESSOURCE

La prise d'eau brute est effectuée dans l'Aveyron.

2.2. L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses réalisées sur l'ensemble des systèmes :

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
Microbiologique	214	261	8
Physico-chimique	2633	219	30

Détail des non-conformités par rapport aux **limites de qualité** :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Déléguataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Déléguataire	Valeur du seuil et unité
ESA métolachlore	0	0,15	5	0	12	0	0,1 µg/l
Turbidité	0	1,2	1	0	6	0	1 NFU

A noter, la présence de pesticides (ESA Métolachlore) sur au moins un prélèvement avec une concentration dépassant la valeur seuil de limite de qualité. Ces substances chimiques sont utilisées le plus souvent pour désherber ou protéger les cultures.

Détail des non-conformités par rapport aux **références de qualité** :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégitaire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégitaire	Valeur du seuil et unité
Aluminium total	0	0,3	1	1	33	6	.2 mg/l
Bactéries Coliformes	0	1	1	0	34	39	0 n/100ml
Carbone Organique Total	1,3	2,9	3	0	8	3	2 mg/l C
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2	4	1	0	2	0	2 Qualitatif
Température de l'eau	8	27	3	2	39	28	25 °C
Turbidité	0	1,2	1	0	6	0	0,5 NFU

2.3. L'EVOLUTION DE LA QUALITE DE L'EAU

Historique des données de contrôle officiel (ARS)

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques et physico-chimiques. Ils sont transmis par l'ARS et peuvent également être consultés sur le site du ministère : <http://www.social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

A titre indicatif, les taux de conformité sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018
Paramètres microbiologiques					
Taux de conformité microbiologique	100,00 %	100,00 %	96,97 %	100,00 %	100,00 %
Nombre de prélèvements conformes	32	32	32	31	34
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	1	0	0
Nombre total de prélèvements	32	32	33	31	34
Paramètres physico-chimique					
Taux de conformité physico-chimique	100,00 %	95,45 %	100,00 %	91,30 %	73,91 %
Nombre de prélèvements conformes	18	21	13	21	17
Nombre de prélèvements non conformes	0	1	0	2	6
Nombre total de prélèvements	18	22	13	23	23

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

Chlorure de Vinyle Monomère :

Le chlorure de vinyle monomère (CVM) constitue la principale matière du PVC. Cette substance est classée comme cancérigène et sa limite de qualité dans les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à 0,5 µg/l. Des dépassements de cette limite de qualité sont susceptibles d'être observés du fait d'une migration dans l'eau distribuée du CVM résiduel contenu dans les parois de certaines canalisations en PVC avant 1980.

En 2016, comme les années précédentes, les Agences Régionales de la Santé (ARS) ont continué d'appliquer l'instruction de la Direction Générale de la Santé du 18 octobre 2012 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement de la limite de qualité des eaux destinées à la consommations humaines. La plupart des ARS appliquent une stratégie d'échantillonnage ciblée sur les canalisations précédemment repérées comme à risques. Il s'agit avant tout des canalisations susceptibles d'être concernées par le phénomène de migration du CVM compte-tenu de leurs caractéristiques patrimoniales (période de pose) et hydrauliques (temps de séjour de l'eau dans la canalisation).

Sur notre réseau, en 2018, des prélèvements localisés se sont avérés non conformes. Des purges ont été effectuées afin de renouveler l'eau dans les canalisations et abaisser le taux de CVM à une valeur inférieure à 0,5µg/L.

2.4. LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

La mise en place des périmètres de protection des captages et leur surveillance est indispensable à la protection de la ressource en eau. Le périmètre de protection est un des principaux moyens pour éviter la contamination par des pollutions accidentelles ou diffuses. L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource du service permet d'évaluer ce processus.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau, prélèvement de Naves

0%	Aucune action
20%	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
▶ 60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

CHAPITRE 3 : LES ELEMENTS FINANCIERS DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

3.1. LES TARIFS EN VIGUEUR

La tarification de l'eau potable comprend une part fixe (abonnement) et une part variable, basée sur la consommation. La facturation est semestrielle.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

3.2. LES MODALITES D'EVOLUTION ET DE REVISION

Les tarifs sont révisés chaque année et le montant de la part collectivité doit être défini par le Conseil Communautaire avant le 31 décembre de l'année qui précède son application.

La délibération fixant les tarifs de 2018 a été exécutoire en date du 27/11/2017 pour une application de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

3.3. LES ELEMENTS RELATIFS AU PRIX DU METRE CUBE

3.3.1. LA PART FIXE ET LA PART VARIABLE

Conformément à la délibération n° 2017-186 décidée par le Conseil Communautaire, la partie forfaitaire et la part variable ont été définies de la manière suivante :

		AEP QVA			
		2015	2016	2017	2018
Délégataire	Partie fixe annuelle	42.54	37.50	37.16	37.50
	Consommation (€ / m3)	0.8904	0.7200	0.7170	0.7220
Quercy-Vert-Aveyron	Partie fixe annuelle	25.56	30.60	30.60	30.60
	Consommation (€ / m3)	0.4988	0.6692	0.6692	0.6692
TOTAL SERVICE	Partie fixe	68.10	68.10	67.76	68.10
	Consommation (€ / m3)	1.3892	1.3892	1.3862	1.3912

3.3.2. LES REDEVANCES POUR POLLUTION DOMESTIQUE ET PRESERVATION DE LA RESSOURCE

L'Agence de l'eau perçoit des redevances payées par les usagers de l'eau. Ces redevances sont fondées sur l'impact des activités humaines sur l'environnement. Elles incitent les usagers à la gestion responsable de l'eau et à la protection des milieux aquatiques. Elles sont encadrées par la loi et leur paiement est obligatoire.

Les taux applicables, leurs modulations géographiques et les modalités de calcul des primes pour épuration ont été fixés par les agences de bassin (conseil d'administration de l'Agence de l'Eau et Comités de bassin), dans la limite fixée par la loi.

La redevance Préservation des ressources en eau représente une contrepartie des prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel.

La redevance Pollution domestique participe au financement des actions et travaux de préservation du milieu aquatique. L'action individuelle pour réduire sa consommation d'eau (chasse au gaspillage, lutte contre les fuites...) permet d'agir directement sur les montants versés.

Tous les habitants s'acquittent de la redevance pour pollution.

La redevance pour pollution domestique est intégrée à la facture d'eau des abonnés. Le service d'eau potable perçoit cette redevance pour le compte de l'Agence de l'Eau. Les taux sont votés par les instances de bassin.

		AEP QVA			
		2015	2016	2017	2018
Organismes publics	Préservation des ressources en eau (agence de l'eau) - (€ /m3)	0.085	0.085	0.085	0.09
	Lutte contre la pollution (agence de l'eau) - (€ / m3)	0.31	0.315	0.32	0.33
	TOTAL ORGANISMES (€ / m3)	0.395	0.4	0.405	0.42

Les redevances sont proportionnelles à la consommation d'eau. Elles sont calculées sur le volume d'eau consommé par chaque foyer. Elles responsabilisent les consommateurs d'eau potable et font apparaître l'activité polluante d'un foyer.

3.4. LA FACTURE TYPE 120 M3

Les composantes de la facture eau potable d'un ménage de référence (120 m3) sont les suivantes pour les communes d'Albias, Bioule, Montricoux, Nègrepelisse, St-Etienne-de-Tulmont et Vaïssac.

La facture de 120 m3 représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 4 personnes.

ALBIAS, BIOULE, MONTRICOUX, NEGREPELISSE, St-ETIENNE-DE-TULMONT et VAISSAC

Prix du service <u>eau potable</u>	Volume en m3	Prix au 01/01/2018	Montant au 01/01/2018	Taux TVA 2018	Prix au 01/01/2019	Montant au 01/01/2019	Taux TVA 2019	Evolution en %
Part délégataire			123.20			124.14		0.76
Abonnement			37.16	5,5		37.5	5.5	0.91
Consommation	120	0.7170	86.04	5,5	0.7220	86.64	5.5	0.69
Part collectivité			110.90			110.90		0.00
Abonnement			30.6	5,5		30.6	5.5	0.00
Consommation	120	0.6692	80.30	5,5	0.6692	80.30	5.5	0.00
Organisme publics			48.60			50.40		3.57
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0.0850	10.2	5,5	0.0900	10.8	5.5	5.56
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0.3200	38.4	5,5	0.3300	39.6	5.5	3.03
Total € HT			282.70			285.44		0.96
TVA			15.55			15.70		0.9
Total en € TTC			298.26			301.14		0.96
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (avec abonnement)			2.49			2.51		1.0

Prise d'effet au 1^{er} janvier 2016 du nouveau contrat de Délégation du Service Public de l'Eau potable.

3.5. LES ABANDONS DE CREANCES

Le nombre de demandes d'abandons de créance à caractère social reçues et les montants accordés.

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire	36	36	37	26	32
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	851,00	1 057,00	1 364,00	892,00	1 262,31
Volume vendu selon le décret (m3)	669 593	702 154	709 217	697 077	721 370

L'indicateur relatif aux abandons de créances et aux aides accordées est exprimé en €/m³, il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis, dans le prix de l'eau.

La formule de calcul est, la somme des abandons de créances et les versements à un fonds de solidarité en HT / le Volume comptabilisé 365 jours. Pour l'exercice 2018 l'indicateur est de 0.0017 € / m³.

Cette valeur est inférieure à la moyenne nationale qui atteint 0,0073 €/m³.

3.6. LE TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE

Le taux d'impayés est de 1,82 %. Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année 2018 sur les factures émises au titre de l'année précédente.

Le cas échéant, l'évolution du taux d'impayés est à même de témoigner d'une dégradation du recouvrement des factures d'eau. Une telle dégradation annonce la progression des factures enregistrées dans les comptes comme irrécouvrables.

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'impayés	0,82 %	0,43 %	0,74 %	1,18 %	1,82 %
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	20 627	10 618	19 141	48 174	51 802
Montant facturé N - 1 en € TTC	2 526 637	2 488 733	2 577 226	4 068 771	2 853 914

*montant extrait des RAD du délégataire

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont désormais interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation.

3.7. LES RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes de la collectivité

	2015	2016	2017	2018
Recettes Collectivité	506 242 €	570 785 €	711 281 €	710 351 €
Variation N / N-1	0.45%	12.75%	24.61%	-0.13%

Pour l'année 2018, les recettes de la collectivité sont plutôt stables.

Les recettes de l'exploitant

	2015	2016	2017	2018
Recettes Exploitant (Exploitation du service + Travaux attribués à titre exclusif + Produits accessoires)	1 020 652 €	871 219.00 €	937 254.00 €	942 971.00 €
Variation N / N-1	1.89%	-14.64%	7.58%	0.61%

Pour l'année 2018, les recettes de l'exploitant sont plutôt légèrement en hausse.

3.8. TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Un certain nombre de travaux ont été réalisés sur le réseau et les installations. Ils ont été réalisés par la collectivité et le délégataire.

3.8.1. LES TRAVAUX REALISES PAR LA COLLECTIVITE

Opération	Commune	RPQS 2018		Montant en € HT
		Chantier	Objet	
Périmètre de protection eau potable - DUP	Nègrepelisse	exhaure de Naves	Nouveau local exhaure de Naves	108 322.00 €
			Travaux bâtiment Véolia	9 294.74 €
Usine AEP	Nègrepelisse	Les Merlis	Etude AMO Usine Eau Potable	30 336.32 €
	Montricoux		Extension réseau - Montricoux	5 462.45 €
	St Etienne		Extension réseau - St Etienne	3 277.57 €
Mise aux normes	Albias, Bioule, Bruniquel, Montricoux, Nègrepelisse et St-Etienne-de-Tulmont		Divers travaux (remise à la côte, abaissement canalisation)	2 001.62 €
TOTAL				158 694.70

3.8.2. LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ENGAGES PAR LE DELEGATAIRE

Compte tenu de l'avenir pressenti de la filière de traitement actuel, dont le remplacement ou la substitution est envisagée, il est apparu évident pour la CCQVA et son délégataire de surseoir à certaines dépenses de renouvellement patrimonial qui avaient été envisagées lors de la contractualisation de l'avenant n°15.

Au titre de l'exercice 2018, Véolia Eau a réalisé les travaux suivants pour un montant de 63 234 euros :

❖ **Les travaux sur le réseau :**

	Engagement contractuel global	2016	2017	2018
Compteurs	2590	189	309	391
Cumul		189	498	889
Progression		7.30%	19.23%	34.32%
Branchements	40	7	5	6
Cumul		7	12	18
Progression		17.50%	30.00%	45.00%
Vannes	48	8	6	5
Cumul		8	14	19
Progression		16.67%	29.17%	39.58%
Ventouses	16	2	2	2
Cumul		2	4	6
Progression		12.50%	25.00%	37.50%
Vidanges/purges	32	0	0	0
Cumul		0	0	0
Progression		0.00%	0.00%	0.00%

❖ **Les travaux sur les installations :**

Installations électromécaniques	Opération réalisée dans l'exercice	Mode de gestion
USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DES MERLIS OK		
FILE EAU - PRE OZONATION		
TURBINE	Renouvellement	Compte
FILE EAU - REFOULEMENT		
TURBIDIMETRE	Renouvellement	Compte
EAU DE LAVAGE		
VARIATEUR UMT EAU DE LAVAGE	Renouvellement	Compte
RESERVOIR REPRISE SEMI ENTERRE DES DOUATS 1000+2*4		
CHLORATION		
MESURE CHLORE LIBRE	Renouvellement	Programme
ARMOIRE ELECTRIQUE		
DEMARREUR POMPE 3	Renouvellement	Programme
DEMARREUR POMPE 4	Renouvellement	Programme
RESERVOIR DE LA GRAVETTE 300M3		
ARMOIRE ELECTRIQUE		
COFFRET DE COMMANDE	Renouvellement	Programme
COFFRET TELEGESTION	Renouvellement	Programme
ENERGIE		
PANNÉAUX SOLAIRES	Renouvellement	Programme
REGULATEUR 12V	Renouvellement	Programme
RESERVOIR REPRISE DE LA BOURRIASSE 200M3		
RESERVOIR		
POIRE DE NIVEAU T HAUT	Renouvellement	Programme
POIRE DE NIVEAU T BAS	Renouvellement	Programme
RESERVOIR REPRISE DE ST GENIES 120+100M3		
SURPRESSION		
POMPE 2	Renouvellement	Programme
SONDE MESURE DE CHLORE	Renouvellement	Programme
ARMOIRE ELECTRIQUE		
DEMARREUR POMPE 1	Renouvellement	Programme
DEMARREUR POMPE 2	Renouvellement	Programme
RESERVOIR DE BOURBON 75M3		
RESERVOIR		
SONDE MESURE DE CHLORE	Renouvellement	Compte

3.9. ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre VP.182	253 202.21 €	209 957.39 €	176 845.78 €
EVOLUTION N / N-1		-17.08%	-15.77%
Remboursements au cours de l'exercice	53 521.91 €	50 865.07 €	39 893.65 €
EVOLUTION N / N-1		-4.96%	-21.57%
(part subventions)	19 911.00 €	23 668.00 €	23 668.00 €
dont en intérêts	10 676.02 €	7 620.25 €	6 782.04 €
dont en capital	42 875.89 €	43 244.82 €	33 111.61 €

La part des subventions correspond à la totalité des subventions reçues au cours de l'exercice (investissement et fonctionnement)

Extinction de la dette en 2023 en l'état actuel du profil d'extinction.

3.10. AMORTISSEMENTS REALISES

	2018
Montant de la dotation aux amortissements	36 652,00 €

CHAPITRE 4 : PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

- Poursuivre la mise en œuvre des préconisations de l'Arrêté préfectoral relatif à la mise en œuvre des périmètres de protection des captages (Arrêté du 14 novembre 2014),
- Mettre en œuvre de la clôture des sites (29 000 €),
- Poursuivre la mise en place d'un Plan d'alerte et de secours (5125 € HT),
- Lancer des études de faisabilités pour la construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable (400 000 € HT),
- Réhabiliter le réservoir de Bourbon (32 000 € HT).

CHAPITRE 5 : ANNEXES

- Rappel des indicateurs réglementaires du service d'eau potable
- Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine 2018 (ARS).

5.1. RAPPEL DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DES SERVICES D'EAU POTABLE

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 17, dont 3 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social. Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

<u>Thème</u>	<u>Type</u>	<u>Code</u> ▲	<u>Libellé</u>
Abonnés	Indicateur descriptif	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis
Abonnés	Indicateur descriptif	D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³
Abonnés	Indicateur descriptif	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service
Qualité de l'eau	de Indicateur performance	de P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie
Qualité de l'eau	de Indicateur performance	de P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques
Réseau	Indicateur performance	de P103.2A	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (jusqu'en 2012)
Réseau	Indicateur performance	de P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
Réseau	Indicateur performance	de P104.3	Rendement du réseau de distribution

<u>Thème</u>	<u>Type</u>	<u>Code</u> ▲	<u>Libellé</u>
Réseau	Indicateur performance	de P105.3	<u>Indice linéaire des volumes non comptés</u>
Réseau	Indicateur performance	de P106.3	<u>Indice linéaire de pertes en réseau</u>
Réseau	Indicateur performance	de P107.2	<u>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable</u>
Qualité de l'eau	Indicateur performance	de P108.3	<u>Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau</u>
Gestion financière	Indicateur performance	de P109.0	<u>Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité</u>
Abonnés	Indicateur performance	de P151.1	<u>Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées</u>
Abonnés	Indicateur performance	de P152.1	<u>Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés</u>
Gestion financière	Indicateur performance	de P153.2	<u>Durée d'extinction de la dette de la collectivité</u>
Gestion financière	Indicateur performance	de P154.0	<u>Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</u>
Abonnés	Indicateur performance	de P155.1	<u>Taux de réclamations</u>

5.2. NOTE AGENCE DE L'EAU

5.3. RAPPORT ANNUEL DE LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE 2018 (ARS)